



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2010-103-6.19

Modifiant le règlement numéro 2010-103 révisant le traitement des élus

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le **21 janvier 2020** à 19h30 à la Salle communautaire du 6747, route Louis-S.-St-Laurent, Compton;

Au cours de cette séance, le conseil procédera à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2010-103 révisant le traitement des élus qui se résume comme suit :

L'objet du règlement vise à :

- mettre à jour les comités donnant droit à une rémunération additionnelle, laquelle est déterminée à 24.51 \$ par présence et l'application de cet article (art. 3) aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019;
- Ajouter une rémunération additionnelle de 250 \$, laquelle sera versée annuellement à tout membre du conseil qui exerce les fonctions de président(e) sur les comités pré-déterminés, conditionnellement à la tenue d'une réunion, et l'application de cet article (art. 4) prendra effet le 1^{er} janvier 2020;
- Les rémunérations proposées ci-haut seront indexées pour chaque exercice financier.

Donné à Compton, ce 17 décembre 2019

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général